

DÉCISIONS de la 3^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM de
l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal
tenue le jeudi 11 mars 2021
à 10 h 00 pour la session préliminaire et à 17 h 00 pour la session principale,
par vidéoconférence

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 03.01** Que l'ordre du jour suivant soit adopté tel que présenté au document AGC.2021.006 :
1. Adoption de l'ordre du jour
 2. Adoption d'un procès-verbal
 3. Négociation nationale
 - 3.1 État de situation
 - 3.2 Mandat de grève générale illimitée
 - 3.3 Nouvelle phase du plan d'action-mobilisation

ADOPTION D'UN PROCÈS-VERBAL

- 03.02** Que le procès-verbal de la 2^e Assemblée extraordinaire d'unité de négociation CSSDM tenue le lundi 22 février 2021 soit adopté, sous réserve de modifications à faire parvenir à l'Alliance avant le 15 mars 2021, auquel cas il sera soumis à nouveau à l'Assemblée pour adoption finale.

RECONSIDÉRATION DE L'ORDRE DU JOUR

- 03.03** Que le point 3.3 « Nouvelle phase du plan d'action-mobilisation » soit traité lors d'une Assemblée d'unité de négociation CSSDM subséquente.

NÉGOCIATION NATIONALE

- 03.04** Que l'Assemblée d'unité de négociation CSSDM de l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal se prononce en faveur de la tenue d'une grève générale illimitée à exercer à compter du 31 mai 2021.
- 03.05** Que l'Alliance des professeures et professeurs de Montréal se rallie au vote majoritaire des syndicats affiliés à la Fédération autonome de l'enseignement.
- 03.06** Que l'Alliance crée des outils d'information pour aider les enseignantes et les enseignants à se préparer financièrement à la grève générale illimitée.

